



Paris, le 31 Juillet 2014

Communiqué du Président RÉGEREAU

Sollicitée par le Président de la Cnamts, la Commission ayant reçu à cette fin délégation du Conseil a, par 15 voix pour (Medef, Cgpme, Upa, Unapl, Mr Chadelat), 13 voix contre (Fo, Cgt, Cgc, Fnmf, Ciss, Fnath), 7 abstentions (Cfdt, Cftc, Unaf, Mr Joliclerc), émis un avis favorable à la signature de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2014-2017.

Ce texte conforte l'Assurance Maladie dans ses missions de garant de l'accès aux droits et aux soins, de gestion du risque sur l'ensemble du système de soins et de service à la population. Il offre à la Cnamts et aux Caisses Primaires des perspectives pluriannuelles en termes d'objectifs et de moyens ce qui n'est pas sans avantage dans un contexte économique difficile.

Il prévoit une augmentation de 2 % par an des fonds consacrés à la prévention. Il adapte la capacité d'intervention des Caisses, via les fonds d'action sanitaire et sociale, à l'augmentation des seuils de la Cmu complémentaire et de l'Aide à la complémentaire santé. Il acte un taux de remplacement des départs en retraite prévisionnels de 53 %, correspondant à 5110 emplois.

Le Conseil a marqué sa volonté de suivre la mise en œuvre de cette convention, notamment au travers des bilans prévus à mi-parcours sur la gestion des ressources et l'action sanitaire et sociale.